

# Rénovation des bâtiments du CPMB à Colombier

## Solution de partenariat public-privé

Construits pour la plupart dans les années 70, les bâtiments du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB) à Colombier nécessitent d'importants travaux de rénovation. Compte tenu de la situation des finances de l'Etat et de la nécessité d'effectuer les travaux de rénovation au plus vite, le Conseil d'Etat propose d'octroyer un droit de superficie à une fondation, sans but lucratif, créée par le Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment (BNMB). Cette solution nouvelle de partenariat public-privé, portant sur l'investissement de 4,3 millions de francs à titre gracieux du secteur privé, rend possible la réalisation rapide des travaux de rénovation et renforce encore de manière importante l'engagement des associations professionnelles dans leur soutien à la formation.

Le Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB) de Colombier est un centre de compétences reconnu de longue date, aux plans cantonal et intercantonal. Faisant partie des éléments clés du système de formation de notre canton, il permet de préparer une relève professionnelle de qualité pour les entreprises du secteur de la construction et des techniques du bâtiment implantées dans notre région. Ces dernières années, ses effectifs sont en augmentation et actuellement plus de 1.300 personnes fréquentent le CPMB pour y suivre des formations initiales, supérieures ou continues.

Construits pour la plupart dans les années 70, les bâtiments qui abritent le centre n'ont pas toujours été entretenus comme ils auraient dû l'être. Depuis plusieurs années, d'importants travaux de rénovation auraient dû être entrepris, qui ont été reportés à plusieurs reprises en raison de la situation des finances de l'Etat. Aujourd'hui, ces travaux d'assainissement doivent impérativement être réalisés notamment pour des raisons de sécurité et de respect des normes sanitaires.

### **Partenariat public-privé élaboré d'un commun accord**

Afin de rendre possibles ces rénovations indispensables dans les plus brefs délais, le Conseil d'Etat et les milieux professionnels concernés, regroupés au sein du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment (BNMB), veulent réaliser un partenariat public-privé élaboré d'un commun accord. Dans un rapport adressé au Grand Conseil, le Conseil d'Etat rend compte d'une étude globale des travaux à réaliser et d'une planification sur une durée de cinq ans susceptible de rendre possible leur réalisation.

Concrètement, la solution proposée consiste à ce que l'Etat, propriétaire du terrain et des bâtiments, octroie un droit de superficie pour une durée de 30 ans à une Fondation sans

but lucratif créée par le BNMB. La Fondation sera chargée de financer et de mener les travaux selon les études et la planification existantes, dès le début de l'année 2011 et jusqu'à fin 2015. Durant cette période, le CPMB poursuivra ses activités de formation et utilisera gratuitement les infrastructures. Dès le début 2016 et jusqu'en 2040, le CPMB paiera à la Fondation une location permettant à celle-ci de couvrir ses charges.

Cette solution est plus avantageuse qu'un financement uniquement public autant en termes de charges de fonctionnement que de dépenses d'investissement ou encore de valeur actualisée nette, ceci s'expliquant par un investissement de 4,3 millions à titre gracieux de la part du secteur privé.

### **Un centre d'excellence exemplaire**

Le Conseil d'Etat veut également saisir l'opportunité de ces travaux de rénovation pour équiper le CPMB des technologies les plus novatrices en matière d'énergies renouvelables. Il veut ainsi en faire un centre d'excellence exemplaire et partenaire des instituts régionaux de recherche en la matière, notamment le CSEM et Microcity. En complément à l'actuel chauffage à distance, alimenté par la combustion des déchets de VADEC, le recours à ces nouvelles technologies, essentiellement solaires, permettra de rendre le site du CPMB autonome du point de vue énergétique.

Cette solution nouvelle de partenariat public-privé rend possible la réalisation rapide des travaux de rénovation et renforce encore de manière importante l'engagement des associations professionnelles dans leur soutien à la formation.

- **Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la rénovation du CPMB est disponible sur [www.ne.ch](http://www.ne.ch), Rubrique Grand Conseil > Ordres du jour et rapports ou en cliquant sur le lien suivant: <http://www.ne.ch/neat/site/isp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=35732>**

**Pour de plus amples renseignements:**

**Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.**

**Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.**

**Jean-Claude Baudoin, directeur du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment (BNMB), tél. 032 843 41 30.**

Neuchâtel, le 21 octobre 2010